

Plan de *mobilité* employeur

Se déplacer
autrement
c'est possible !



Plan de *mobilité* employeur

Un plan de mobilité, qu'est-ce que c'est ?

Marche, vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage... Un plan de mobilité est une démarche qui propose de sortir du « tout voiture », et ainsi d'optimiser les mobilités des personnels des entreprises et administrations.

Ce dispositif permet de rationaliser certains déplacements (télétravail, visioconférences, lieu de restauration...). Il est basé sur des objectifs progressifs et la réalisation d'actions concrètes.

Face à la nécessité de faire évoluer les habitudes de déplacement, Caen la mer accompagne les entreprises et les administrations de son territoire dans la mise en œuvre d'un plan de mobilité.

Une conseillère s'engage à vos côtés pour réaliser un diagnostic, envisager des solutions et mettre en place le plan de mobilité le plus adapté à votre entreprise.



Abris vélos



Électromobilité



Télétravail,
visioconférence



Covoiturage



Transports
en commun

À quoi ça sert ?

**Le plan de mobilité répond
à des enjeux économiques,
sociaux et environnementaux.**

Les bénéfices



Pour vous

- Améliorer l'accessibilité de vos sites pour vos collaborateurs et réduire les risques d'accidents routiers.
- Optimiser les dépenses liées au transport (flotte de véhicules, surface dédiée au stationnement, frais de déplacements...).
- Instaurer un dialogue social et une mobilisation collective avec vos collaborateurs.
- Valoriser l'image de votre structure par un engagement en faveur du développement durable et du bien-être de vos employés.



Pour vos collaborateurs

- Réduire le budget consacré aux déplacements domicile/travail.
- Préserver leur santé physique et leur bien-être au travail (réduction du stress et de la fatigue dus au transport routier).
- Développer leur mobilité en ayant accès à différents modes de déplacements partagés et plus respectueux de l'environnement.



Pour la collectivité

- Accompagner le changement de comportement des habitants.
- Réduire la pollution et les accidents routiers.
- Participer au développement partagé des différents modes de déplacement.
- Améliorer la qualité de vie sur le territoire et ainsi contribuer à son attractivité.

Comment mettre en œuvre un Plan de Mobilité ?

Les 6 étapes clés

1

Prise de contact avec la conseillère mobilité de Caen la mer, présentation de la démarche en entreprise et définition des objectifs.

2

Réaliser le diagnostic mobilité en s'appuyant sur la méthode proposée par Caen la mer.

3

Définir un plan d'actions en concertation et les moyens qui seront mis en œuvre.

6

Évaluer la démarche.

5

Mettre en œuvre et suivre le plan de mobilité.

4

Signer la convention entre l'entreprise et Caen la mer.

Prime employeur et avantages Twisto

LA PRIME TRANSPORT

Les salariés du secteur privé comme du public, qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail, bénéficient obligatoirement du remboursement partiel de ces frais. La prise en charge s'effectue à hauteur de 50 % minimum.

À titre d'exemple : pour un abonnement annuel à 440 € sur le réseau Twisto, 220 € restent à charge de l'employé, soit 18,36 €/mois.

ABONNEMENT À VÉLOLIB, LE SERVICE DE VÉLOS PARTAGÉS, EN LIBRE ACCÈS

Offert pour toute souscription d'un abonnement annuel avec l'attestation de l'employeur ayant signé un Plan de mobilité avec Caen la mer.



Le Forfait Mobilités Durables (FMD)

Obligatoire dans le secteur public et facultatif dans le secteur privé, le FMD est une aide financière pour encourager la pratique du vélo, du covoiturage, ou encore des transports en commun, de l'autopartage de véhicule électrique ou hybride, de trottinette...

Il est plafonné à 300 € par an dans le secteur public et à 800 € dans le secteur privé.

Chiffres clés

LA MOBILITÉ

1^{er} poste de dépenses d'un ménage

18 % du budget en moyenne, devant l'alimentation et le logement

Source Insee

1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre

30 % des émissions

LA VOITURE

1,06

personne par voiture

sur le trajet domicile/travail

Source EMD (Enquête Mobilité Déplacement) 2022 territoire Caen la mer

7 Français sur 10

se rendent au travail en voiture

47%

des trajets domicile-travail, de moins de 3km, sont effectués en voiture.

(Source EMD 2022)

6000€

c'est le budget annuel moyen pour une voiture (décote, carburant, assurance, entretien, réparation, pièces, carte grise, péage)

Source ADETEC



Comparée AU VÉLO



14 minutes

c'est le temps moyen pour effectuer 3 km en vélo

240€

C'est le budget annuel moyen pour un vélo

À PIED

10 000 pas par jour

représentent environ 7,5 km et correspondent à l'activité physique quotidienne recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé.



Plus de
100 000
voyages

par jour sur
le réseau Twisto

550 km
d'aménagements
cyclables
sur le territoire
de Caen la mer



3 lignes
de tramway



Les
mobilités
de Caen
la mer

13 aires
de covoiturage
disponibles

(retrouvez-les sur la carte
interactive disponibles sur
[caenlamer.fr/
co-voiturage-et-autopartage](https://caenlamer.fr/co-voiturage-et-autopartage))



Twisto Auto
8 voitures
en libre-service,
disponibles sur Caen,
Hérouville Saint-
Clair et Ouistreham
Riva-Bella

Contact

Mme Leconte | frederique.leconte@caenlamer.fr | Portable 06 79 52 00 44



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE